

Bonjour,

Vous avez réservé une formation « validation A2 vers A » sur notre centre de Montlhéry et vous en remercions.

Le rendez-vous est à **l'heure indiquée sur votre espace client dans « Ma formation »**, à l'adresse suivante :
EASYMONNERET MONTLHERY (91) : Autodrome de Linas-Montlhéry - Avenue Georges Boillot - 91310 LINAS

Un équipement homologué (blouson, gants, casque) et chaussures montantes sont nécessaires. Si la validation a lieu le dimanche, vous pourrez normalement profiter du circuit mais il faudra avoir un équipement supplémentaire : dorsale, pantalon avec renfort, chaussures motos et casque intégral.

LE JOUR DE LA FORMATION merci d'apporter les documents demandés :

- le **contrat de formation** signé (obligatoire)
- la **reconnaissance d'information** (obligatoire)
- l'**attestation de suivi de formation** (obligatoire)
- l'assurance complémentaire AMA Assurances «ADH CONDUITE» (optionnelle)

Vous pouvez envoyer ce bulletin renseigné avec le règlement par chèque pour un montant de 10€ à l'ordre d'AMA directement à : AMA 13, Bd Miredames 81100 CASTRES ou l'apporter pour que l'on se charge de les transmettre

APRES VOTRE JOURNEE DE FORMATION merci d'envoyer par mail les documents demandés :

Afin que nous puissions faire votre demande de validation A2 vers A par le biais du site du gouvernement (ANTS), vous ferez parvenir par mail les scans suivants (1 document par fichier et en un seul mail !) :

Où envoyer les documents ? => montlhery@easymonneret.com

- votre **carte d'identité** recto-verso ou passeport
- votre **permis de conduire** recto-verso
- un **justificatif de domicile*** récent (s'il n'est pas à votre nom, joindre une attestation d'hébergement ainsi que la photocopie de la carte d'identité recto-verso de l'hébergeant)
* FACTURE de moins de 6 mois : mobile, eau, électricité ou avis d'imposition. Pas d'échéancier, ni de quittance, ni d'attestation.
- l'**attestation de suivi de formation** renseignée et signée et tamponnée par le moniteur
- la **photo d'identité à signature numérique** = ephoto (la ephoto est le moyen le plus fiable et le plus rapide pour obtenir son permis)

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU EN PLUSIEURS MAILS NE SERA PAS TRAITE ! MERCI DE VERIFIER SI TOUS LES DOCUMENTS SONT BIEN PRESENTS, VALIDES, LISIBLES ET AVEC LES BORDURES APPARENTES POUR LES PIECES D'IDENTITE.

***Délai d'instruction** : une fois le dossier complet, il faut compter sur des délais variables entre 15 jours à 2 mois. Vous recevrez toutes les mises à jour de votre dossier par sms ou mail, pas besoin de nous contacter pour suivre l'avancement de votre dossier.*

***Si le délai est supérieur à 2 mois** : si votre demande d'instruction dépasse le délai de 2 mois, c'est à ce moment-là qu'il faudra nous recontacter afin qu'on relance la demande.*

L'Equipe EasyMonneret vous souhaite une excellente formation !

CONTRAT DE FORMATION A LA CONDUITE : VALIDATION PERMIS A2 en A (PASSERELLE)

EasyMonneret Montlhéry (91) : Agrément n° E1109108060

Civilité : M. Mme

NOM :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

CP :

VILLE :

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article I : L'établissement EASYMONNERET dispensera au postulant un cycle d'enseignement comprenant une partie théorique et une partie pratique défini par le Programme National de Formation.

Le postulant devra être titulaire du permis A2 depuis au moins un an et 9 mois

Programme officiel de la formation obligatoire :

- 2 heures briefing comportement et circulation
- 2 heures de plateau
- 3 heures de circulation

L'établissement s'engage à mettre en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que l'élève atteigne le niveau de performances requis. Les cours pratiques (hors et en circulation) seront exclusivement conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant à la catégorie enseignée.

Article II: Le postulant suivra, selon le planning arrêté d'un commun accord les cycles d'enseignement théorique et pratique préalablement définis selon disponibilités des parties et aptitudes et progrès du postulant.

Dans le cadre du présent contrat, l'établissement fourni à l'élève une formation tant théorique que pratique. Le nombre d'heures est de 7 heures de cours sur une journée.

Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par l'établissement en concertation avec l'élève et lui est communiqué.

L'établissement tient l'élève informé de la progression de sa formation.

A l'issue du plateau, c'est le formateur qui validera la sortie en circulation radioguidée. C'est à l'issue de cette circulation que l'attestation lui sera délivrée.

Les éventuelles prestations supplémentaires, nécessaires à l'achèvement de la formation et non comprises dans le descriptif contractuel ci-dessous, seront facturées et payable préalablement à la délivrance de la prestation, selon le tarif en vigueur dans l'établissement.

Article III: L'établissement EASYMONNERET délivrera les prestations suivantes selon le tarif affiché à la date de la signature du contrat.

Tarif unitaire

Validation Permis A2 en A (7 h)

210€

Article IV : Le présent contrat définit les relations entre le postulant et l'établissement **EASYMONNERET** durant la période de validité de celui-ci.

Article V : De convention expresse entre les parties, le prix de la formation prévu à l'article III sera réglé à l'inscription.

L'élève est tenu de régler à l'établissement les sommes due, conformément au mode de règlement choisi. Tout défaut de règlement des sommes dues à leur échéance peut autoriser l'établissement à rompre le présent contrat.

Sauf accord particulier, le solde du compte devra être réglé avant remise de l'attestation de suivi de formation.

Article VI : En cas de difficulté ou de cas fortuit de se rendre à une leçon de conduite, le postulant informe l'établissement **EASYMONNERET** dans les meilleurs délais et en tout état de cause au minimum 3 jours ouvrés à l'avance. Hors motif légitime dûment justifié. A défaut, le coût correspondant à tout cours ou leçon non décommandé reste dû à l'établissement.

La direction de l'établissement **EASYMONNERET** se réserve la possibilité d'annuler des cours sans préavis en cas de force majeure et notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée. Dans tous les cas, les leçons déjà réglées qui ne seraient pas déjà reportées donneront lieu à un remboursement ou à un report.

Article VII : le contrat peut être résilié par l'élève à tout moment et par l'établissement en cas de comportement de l'élève contraire au règlement intérieur.

Article VIII : Les différends qui peuvent survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat sont autant que possible réglé à l'amiable entre les parties. A défaut, la partie la plus diligente soumettra le litige devant la juridiction territoriale compétente.

Article IX : L'établissement n'a pas souscrit de garantie financière.

Article X : Vous devez vous munir obligatoirement d'une paire de gants, de chaussures montantes, d'un jeans et d'un casque intégral (nous pouvons vous prêter des casques NOLAN). L'accès aux cours sera refusé et non remboursé si ces conditions ne sont pas remplies.

En outre, le postulant reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur.

IMPORTANT : RECONNAISSANCE D'INFORMATION (assurance optionnelle à remplir en cas de souscription)

Je certifie avoir reçu de l'Ecole MONNERET toute information nécessaire à mon appréciation des conditions de formation et d'assurance pendant l'apprentissage hors circulation et en circulation radioguidée.

Aussi, j'accepte cette formation, et notamment de manœuvrer et de piloter un scooter seul(e) sans moniteur derrière moi, avec les risques et périls inhérents à ce type d'engin.

J'ai pris connaissance de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance « Assurance complémentaire AMA » dans le but d'obtenir des indemnités en cas d'accident corporel, pour la somme de : 10 € TTC.

Que je souscris

Que je refuse (*)

() J'affirme être parfaitement assuré par ailleurs sans faire la confusion avec une assurance de responsabilité civile ou mutuelle. En tout état de cause, cette présente déclaration ne m'interdit pas d'exercer un recours envers tout tiers responsable d'un préjudice dont je serais la victime.*

Fait à _____ le _____

Signature du responsable de l'établissement

Signature du postulant ou de son représentant légal
Précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

**ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION
REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE PAR
LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS**

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 susvisé.

Nom de l'organisme : MONNERET FORMATION

N° d'agrément : E 11 091 0806 0

N° SIREN ou SIRET : SIRET 530 319 797

Adresse : AUTODROME LINAS MONTLHERY 91310 MONTLHERY

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : DDT ESSONNE 17/03/11

ATTESTE QUE :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Né(e) le : _____ à :

Adresse (domicile) :

Code Postal : _____ VILLE :

Date d'obtention du permis A2 :

N° du permis de conduire* :

****correspond aux 12 chiffres (2 lignes de 6 chiffres) figurant au dos de votre permis nouveau format***

A suivi les sept heures de formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

Date de délivrance de l'attestation* :

*date du jour de la formation

Signature du bénéficiaire de la formation

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément

Avertissement :

Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.



**BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT INDIVIDUEL ACCIDENTS N°6761550604
(Stage de conduite)**

Souscrit par la Société MONNERET FORMATION - 26 avenue de la Grande Armée - 75017 PARIS au profit de ses élèves, par l'intermédiaire du cabinet AMA Assurances (Courtier d'Assurances n° ORIAS 07001556) - 13 boulevard Miredames - 81100 Castres auprès d'AXA France IARD - 313 Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE Cedex

Je soussigné demande à bénéficier des garanties du contrat référencé ci-dessus et déclare être en parfaite santé et ne pas être atteint d'une infirmité permanente.

ADHERENT : NOM :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Adresse mail :

ASSURE :

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

JOURNEE DU :

BENEFICIAIRE DU CAPITAL DECES :

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

INDEMNITES GARANTIES :

Décès

4.000 euros

Invalidité Permanente totale ou partielle

20.000 euros au maximum

(franchise relative 15%)

Incapacité temporaire totale de travail suite à accident

15 euros

(payable à partir du 4ème jour, pendant 90 jours au maximum)

Frais de traitement

400 euros au maximum

COTISATION : 7 + 3 FC = 10 euros TTC.

La cotisation doit être réglée par chèque à l'ordre d'AMA ASSURANCES *et adressée au : 13 Boulevard Miredames- 81100 Castres*

DUREE DE LA GARANTIE :

La garantie s'exerce pendant toute la durée du stage de perfectionnement. Elle prend effet à la date indiquée sur le bulletin d'adhésion (sous réserve du paiement de la cotisation) et cesse à la fin du stage.

Cabinet AMALRIC

13, boulevard Miredames
BP 10203 - 81104 CASTRES
Fax 05 63 72 38 06

106, rue Lamarck
75018 PARIS
Fax 01 49 27 06 64

Autorité de Contrôle Prudential - 61, rue Talibout - 75436 PARISCEDEX0

Ouvert du lundi au vendredi
E-mail : info@ama.fr - Internet : www.ama.fr

N° Indigo 0820 810 750



SAS au capital de 37.000 €
SIREN 479 414 716 - RCS CASTRES
TVA FR 37 479 414 716
N° de Gestion 2004 B 357
N° ORIAS 07 001 556
www.orias.fr



BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT INDIVIDUEL ACCIDENTS N°6761550604
(Stage de conduite)

Je déclare :

Certifier exacts les renseignements indiqués sur la demande d'adhésion comme sur le certificat médical et être informé des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévue à l'article L.113-8 du Code des Assurances.

Accepter toutes les clauses et conditions du contrat en référence dont il reconnaît avoir pris connaissance.

"Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

- . Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées pour l'établissement des Conditions Particulières ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévue aux Articles L113- 8 (nullité du contrat) et L113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.
- . Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, et en vertu d'une autorisation de la Commission Nationale de l'informatique et Libertés, les collaborateurs de l'assureur, responsable du traitement, tant en France qu'au Maroc, dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants missionnés. Que mes données peuvent être utilisées dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du groupe auquel il appartient.
- . Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA Service Information Clients 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.
- . Que les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale. Je peux m'y opposer en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessus."

Signature du bénéficiaire ou de son représentant

Fait A

LE

Cabinet AMALRIC

13, boulevard Miredames
BP 10203 - 81104 CASTRES
Fax 05 63 72 38 06

106, rue Lamarck
75018 PARIS
Fax 01 49 27 06 64

Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout - 75436 PARISCEDEX09

Ouvert du lundi au vendredi
E-mail : info@ama.fr - Internet : www.ama.fr

 N° Indigo 0820 810 750



SAS au capital de 37.000 €
SIREN 479 414 716 - RCS CASTRES
TVA FR 37 479 414 716
N° de Gestion 2004 B 357
N° ORIAS 07 001 556
www.orias.fr